

## SYNTHESE DE L'AUDIT SUR LA REALISATION DES ENQUETES AFFIMETRIE 2010/2011

---

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par l'interprofession des médias et de la publicité, le CESP a audité les enquêtes Affimétrie réalisées en 2010/2011 par l'institut BVA.

Ces enquêtes ont pour objet de recueillir les déplacements d'individus âgés de 11 ans ou plus résidant dans 14 des 53 Unités Urbaines de plus de 100.000 habitants. Elle inaugure le programme des enquêtes Affimétrie 2010-2016 qui vise à renouveler la base de données de déplacements qui alimente les estimations d'audience France entière produites par Affimétrie pour le média Publicité Extérieure.

Rappelons que ces estimations d'audience sont fondées exclusivement sur des déplacements modélisés. Les déplacements des individus interrogés dans les enquêtes ne sont utilisés que pour alimenter la modélisation.

**L'audit du CESP porte sur la réalisation des enquêtes de déplacement et ne porte pas sur la modélisation et les affectations d'itinéraires simulés, dont les résultats concourent seuls aux estimations de l'audience de l'affichage. Il est donc partiel et ne préjuge pas de la qualité des résultats d'audience.**

Le CESP souligne la bonne collaboration de BVA et d'Affimétrie dès la mise en place du questionnaire de l'enquête avant le démarrage effectif de l'étude.

A partir des différents contrôles et analyses réalisés sur la collecte des déplacements dans l'étude Affimétrie :

**Le CESP considère que les enquêtes qui alimentent le dispositif Affimétrie sont satisfaisantes en ce qui concerne :**

- la structure du questionnaire et le relevé des déplacements à l'aide d'un logiciel cartographique et d'un modèle d'affectation d'itinéraires interrogeable en temps réel,
- le principe de sélection aléatoire de l'individu à interviewer au sein du foyer,
- la dispersion géographique de l'échantillon,
- le grand nombre de rappels pour obtenir une interview, particulièrement dans des enquêtes sur la mobilité,
- l'introduction d'appels sur tout type de téléphone, y compris mobile, même si leur nombre est resté faible,
- l'enrichissement de la cartographie par l'intégration des lignes et stations de transport en commun,
- l'introduction de question d'habitudes pour permettre le lien avec d'autres types d'affichage et la transversalité avec d'autres médias,
- la cohérence des résultats avec les évolutions d'infrastructure des villes.

**Le CESP ne peut se prononcer sur :**

- la capacité des enquêtes à alimenter le modèle, compte tenu de la faible taille des échantillons locaux,
- les audiences calculées ultérieurement par Affimétrie sur la base des déplacements modélisés.

**Le CESP émet des réserves sur :**

- la formation pratique des enquêteurs et des chefs d'équipe,
- l'insuffisance des tests effectués sur l'outil informatique avant le lancement de l'étude, en particulier pour les plans des nouvelles Unités Urbaines,
- l'absence de filtrage sur les numéros multiples dans la base de sondage initiale, et le manque d'information sur l'origine de cette base,

- la répartition non homogène des interviews sur la période d'enquête, qui induit des biais de saisonnalité sur les déplacements recueillis.

**Le CESP recommande pour l'avenir de :**

- améliorer la formation des enquêteurs et renforcer leur encadrement,
- tester l'outil cartographique sur les nouvelles Unités Urbaines avant le lancement de l'étude pour s'assurer de l'absence d'erreurs informatiques,
- augmenter la part des interviews réalisées sur téléphone mobile, et en particulier sur les « exclusifs mobile »,
- mieux répartir les interviews sur toute la durée des vacances,
- poursuivre le rééquilibrage des enquêtes sur tous les jours de la semaine, avec pour objectif une équirépartition des interviews par jour nommé,
- poursuivre l'étalement de la période de collecte des données pour éviter les effets de la saisonnalité,
- contrôler tout au long de l'enquête la structure de l'échantillon,
- augmenter la taille des échantillons des Unités Urbaines les plus petites, afin de fiabiliser les résultats des enquêtes,
- contrôler le critère « possession d'une voiture » de préférence par quota, ou a posteriori par redressement.

**Le CESP rappelle que cet audit ne porte que sur la réalisation des enquêtes. Il recommande d'étendre l'audit aux phases de modélisation qui conduisent aux résultats d'audience.**

*Le Comité Scientifique,  
le 29 novembre 2011*